

# SOCIETE NAUTIQUE D'AJACCIO

## BULLETIN D'INSCRIPTION STAGES AUTOMNE 2024



Cette fiche est à retourner par email à l'adresse : [snajaccio.voile@gmail.com](mailto:snajaccio.voile@gmail.com) ou par courrier : Société Nautique d' Ajaccio (SNA), Fossés de la Citadelle, Port Tino Rossi , 20000



### RENSEIGNEMENTS sur le PRATIQUANT

Nom : _____	Prénom : _____
Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ____ / ____ / ____
Adresse : _____ _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Email : _____ @ _____	
☎ N°1 : _____	☎ N°2 : _____

### AUTORISATIONS ET ATTESTATIONS

Je soussigné(e), (nom et prénom).....Né(e) le ...../...../..... **Autorise le participant** à suivre les activités proposées par la Société Nautique d' Ajaccio (SNA).

- J'accepte** les Conditions Générales de Vente sans réserve
- J'atteste** de sa capacité à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.
- J'autorise** les médecins à pratiquer sur lui tous les soins médicaux et chirurgicaux d'urgence qui apparaîtraient nécessaires
- J'autorise** le participant à partir du club seul après l'activité.
- J'autorise la SNA** à publier ou faire publier, pour l'illustration de ses activités et sur quelque support que ce soit , « l'image » du participant, ceci à la condition impérative que ces documents ne soient pas exploités dans un but commercial

Infos diverses (ex : santé, Allergie) : .....

### POUR LES MINEURS UNIQUEMENT

- J'atteste** que toutes les questions du **questionnaire de santé** ont reçu une réponse négative, à défaut je m'engage à fournir le certificat médical du participant. **Je reconnais** qu'à travers cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou du club ne pourra être recherchée.

### PRESTATIONS :

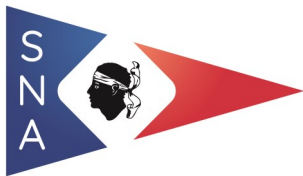
STAGE	Age de Pratique	Niveau MINIMUM Requis	Horaires	Tarif**	DATES	CHOIX
OPTIMIST (Initiation)	à partir de 6 ans	DEBUTANT	09h30-12h00	180 €	21 au 25/10/24	<input type="checkbox"/>
			09h30-12h00		28 /10 au 01/11/24	<input type="checkbox"/>
DERIVEUR RS Feva (Initiation)	à partir de 10 ans	DEBUTANT	09h30-12h00	190 €	21 au 25/10/24	<input type="checkbox"/>
CATAMARAN (Initiation)	À partir de 10 ans	DEBUTANT	14h00 -16h30	190 €	21 au 25/10/24	<input type="checkbox"/>
OPTIMIST / DERIVEURS (Perf)	À partir de 9 ans	CONFIRME	13h30-17h00	210 €	21 au 25/10/24	<input type="checkbox"/>
CATAMARAN (Perf)	À partir de 12 ans	CONFIRME	13h30 -17h00	210 €	28 /10 au 01/11/24	<input type="checkbox"/>

\* La SNA se réserve le droit de changer l'élève de groupe si les conditions requises ne sont pas remplies  
 \*\* Tarifs comprenant : La Licence Passeport Voile à 13,5 €, ainsi qu'une adhésion Membre Occasionnel à 10 €. A partir du second stage la Licence et l'adhésion seront déduites. Une remise de 10% (hors Licence et Adhésion) sera accordée à partir du 2è stagiaire de la même famille.

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/202\_\_

Signature du participant (du représentant LEGAL pour les MINEURS)  
 précédée de la mention manuscrite  
 « Lu et Approuvé »

Montant TOTAL :  
 Mode de paiement :



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE—ACTIVITES NAUTIQUES**

La Société Nautique d' Ajaccio est une association à but non lucratif. La réservation d' une activité nautique implique l' acceptation des Conditions Générales telles qu'annoncées ci-après. La Société Nautique d' Ajaccio est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (N°32/83 du 17/11/1983) et affiliée à la Fédération Française de Voile (2A003). Son siège social est situé : Fossés de la Citadelle, Port Tino Rossi, 20000 AJACCIO.

### **Article 1 : Adhésion**

Pour bénéficier de nos prestations, tout demandeur doit au préalable adhérer volontairement à l' association. Pour les adhérent de passage, L'adhésion « Membre Occasionnel » d' un montant de 10 € est comprise dans le prix du stage. Cette adhésion est valable à l' année civile , elle ne sera pas facturée à partir du second stage du participant.

### **Article 2 : Licence FFVoile**

Certaines activités impliquent le règlement d' une licence de voile obligatoire. Le type de licence et son tarif sont indiqués sur chaque présentation d' offre. Cette licence ne sera pas facturée si le participant la possède déjà.

### **Article 3 : Tarif des Activités**

Les tarifs des activités, ainsi que les éventuelles remises sont indiquées sur chaque présentation d' offre. Les participants titulaires d' une adhésion « Membre SNA » bénéficient d' une réduction de 20% sur le tarifs des stages. Pour les remises et tarifs particuliers, aucune réservation en ligne n' est possible, il faut pour cela se rapprocher du secrétariat du club de voile.

### **Article 4 : Réservation de stage**

Pour chaque réservation effectuée, un versement d' arrhes vous est demandé. Pour les réservations faites en ligne, les données liées au participant valent fiche d' inscription. Pour les inscriptions sur place, une fiche d' inscription est à compléter. Le solde restant doit nous parvenir au plus tard 10 jours avant le début de l' activité. Passé ce délai, la Société Nautique d' Ajaccio se réserve le droit d' annuler l' inscription et de conserver les arrhes versées sans préavis.

### **Article 5 : Annulation, modifications, remboursements**

En cas d' annulation ou de report de date de votre part, quel qu' en soit le motif, nous remboursons :

- A plus de 10 jours de début de l' activité : 100% du versement
- A moins de 10 jours de l' activité : 50% du versement
- Après le début de l' activité : aucun remboursement

En cas d' annulation d' une navigation pour cause météo défavorable mettant en jeu la sécurité, aucun remboursement ne pourra être exigé. L' organisation des activités peut être modifiée pour raisons techniques.

### **Article 6 : Règlement Intérieur de la SNA**

Le règlement est affiché dans la base et s' applique à toute personne pratiquant des activités nautiques, il stipule notamment que les vestiaires sont collectifs et qu' il est déconseillé d' y laisser des objets ou vêtements de valeur. En cas de vol notre responsabilité ne pourra être engagée.

### **Article 7: Assurance**

La Société Nautique d' Ajaccio, dans le cadre de ses activités a souscrit auprès de la MAIF un contrat en responsabilité civile pour garantir ses adhérents. Cette garantie indemnise les dommages corporels dans les limites et les plafonds des conditions générales du contrat. En cas de vandalisme, dégradation volontaire, vol, votre responsabilité financière pourra être engagée, aucune assurance ne couvrant ce type de risques.

### **Article 8 : Juridiction compétente :**

Tous les litiges relatifs à l' exécution des présentes clauses de contrat sont de la compétence des tribunaux du ressort du lieu de situation de la Société Nautique d' Ajaccio.